

Les crédits

question justifiera ou condamnera la décision que prend le Sénat du Canada en s'opposant aux mesures du gouvernement?

Je crois que le ministre a tort de prétendre, comme il l'a fait, que la victoire de son gouvernement aux élections de 1988 lui permet d'agir en dictateur pendant quatre ou cinq ans, période pendant laquelle il peut faire tout ce qu'il veut au Canada. Je ne suis pas d'accord.

Je crois qu'il y a certaines limites à respecter. Le gouvernement a le devoir de persuader la population que les mesures qu'il préconise sont bonnes. Il n'est pas toujours possible de persuader tout le monde que vous avez raison. Il est parfois difficile d'en persuader la majorité de la population. Mais puisqu'en l'occurrence, l'écrasante majorité des Canadiens est contre cette mesure, vous devriez au moins vous demander si vous n'avez pas tort, si vous ne faites pas fausse route. Je crois que c'est ce que les Canadiens vous disent. Et que le Sénat a leur appui quand il les défend contre les mesures que le ministre a proposées.

Le gouvernement a tort d'insister. Il a outrepassé une ligne de démarcation qu'il faut respecter dans une société qui repose sur le consensus. Le gouvernement ne doit jamais oublier qu'il tient son mandat du peuple. Qu'il doit rendre compte de ses actions au peuple et qu'il a l'obligation de le convaincre du bien-fondé de ses décisions, et que dans les circonstances, le Sénat est la seule institution sur la colline du Parlement qui tient compte effectivement de la volonté du peuple, actuellement.

Qu'en est-il maintenant de la crédibilité du ministre? Il nous dit détenir son mandat des élections de 1988. Rappelons l'intervention du président du Comité permanent des finances, le député de Mississauga-Sud; au plus fort de la campagne électorale, il s'est fourvoyé comme cela lui arrive parfois, mais il l'a fait avec son franc-parler habituel. Il parle honnêtement, ouvertement et sans détour, une attitude que nous aimerions bien voir chez le ministre des Finances.

Il a déclaré que le TPS rapporterait 10 milliards de dollars de recettes fiscales de plus que ne l'avait prédit le gouvernement. Le ministre des Finances a coupé court à ses propos si vite que la tête lui tourne encore.

Nous savons maintenant que le député de Mississauga-Sud avait raison. Il avait visé juste. Le ministre ne voulait pas dire aux Canadiens ce que sa taxe allait leur coûter. La taxe de vente faisait partie du programme annoncé au cours de la campagne, c'était la deuxième étape de la

réforme fiscale. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il proposait une taxe de vente nationale qui serait à la fois visible et juste et qui n'ajouterait pas aux recettes.

S'il a obtenu le mandat de la population pour faire cela, je crois que ce mandat est remis en question pour une bonne raison: si la population croit qu'à chaque fois qu'elle va aux urnes, c'est pour élire un dictateur, un dictateur de pacotille, à quoi donc servent les élections? Pourquoi se donner la peine de voter? Si les gouvernements ne sont pas comptables à ceux qui les élisent, pourquoi tenir des élections?

A-t-il présenté une TPS conforme à ses promesses électorales?

Des voix: Non.

M. Manley: Non, il ne l'a pas fait.

Cette taxe est-elle sans incidence sur les recettes?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Elle va servir à réduire le déficit. Il l'a dit aujourd'hui. Comment peut-elle n'avoir aucune incidence sur les recettes et servir en même temps à améliorer la situation financière du gouvernement? Je n'arrive pas à comprendre.

Est-elle visible?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Il l'a changée de telle manière qu'elle ne sera visible que si les détaillants sont vraiment en mesure de s'y conformer. Le gouvernement peut trouver d'autres moyens. Tout ce qu'il aura à faire, c'est afficher un avis disant: «Soit dit en passant, savez-vous que vous avez payé de la TPS?» Le consommateur ne saura pas nécessairement combien de taxe il paiera.

Est-elle équitable?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Mes collègues sont d'accord avec moi. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste que les habitants des coins reculés du Nord, Peace River par exemple, doivent payer la TPS sur le transport des marchandises, qui est comprise dans le prix des marchandises dans les régions éloignées.

Des voix: Non.

M. Manley: La taxe sur les ventes des fabricants est un désastre. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cependant, dans le cas de la TVF, si les biens sont produits à Toronto, le consommateur qui les achète paie le même montant de taxe, qu'il habite à Toronto ou dans le Nord.